

Une meilleure aide offerte aux citoyens dans le cadre de plaintes concernant la vie privée grâce à un protocole de coopération entre les autorités de contrôle

Un protocole de coopération entre les quatre autorités de contrôle fédérales belges pour le contrôle conjoint du traitement de données à caractère personnel (APD, COC, Comité R, Comité P) assouplira dès aujourd'hui le partage mutuel d'informations et favorisera la coopération. Les citoyens bénéficieront ainsi d'une meilleure aide lors de questions ou de plaintes liées à la protection des données.

Pour plus d'informations:

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/une-meilleure-aide-offerte-aux-citoyens-dans-le-cadre-de-plaintes-concernant-la-vie-privee-grace-a-un-protocole-de-cooperation-entre-les-autorites-de-contrôle>